

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2021**

Le Conseil Municipal de Berneuil en Bray dûment convoqué le 15 février s'est réuni en séance ordinaire le mardi 23 février à dix-huit heures trente sous la Présidence de Monsieur Jacky PETIT.

### **Ordre du jour :**

- Renforcement d'une canalisation d'eaux pluviales rue aux Prêtres
- Demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat (DETR).  
Annule et remplace les délibérations n° 2020/044 et 2020/045 du 15/12/2020
  - Remplacement des feux tricolores vétustes aux carrefours du RD93 (route de Beauvais) et de la rue de Fontenille
  - Aménagement de sécurité RD2 (route de Noailles) mise en place de 2 plateaux au droit du chemin du Moulin à Vent et du chemin des Niards et du chemin des Vaches.
- Approbation du rapport 2019 sur la qualité et le prix du service public de l'eau (SIEAB)
- Admission en non-valeur
- Rapport de la commission de finances
- Informations et questions diverses

### ***Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :***

PETIT Jacky

VANDE BURIE Jean Louis

FORTUNA Marie-Christine

MULLER Simon

GRAIRE Sandrine

DUCROT Audeline

GRASSI Chantal

LETELLIER Jean-Michel

BOURGES Kévin

HERMEL Frédéric

CONTINSUZAT Patrick

**Absents excusés :** Gilles LECNIK donne son pouvoir à Jacky PETIT, Vanessa HURTAUT, Franck CASTRO

**Secrétaire de séance :** BOURGES Kévin

### **Le conseil municipal adopte le procès- verbal du 15 décembre 2020**

#### **Délibération 2021/001**

Renforcement d'une canalisation d'eaux pluviales rue aux Prêtres :

Lors de la séance du conseil communautaire du 16 octobre 2020, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a approuvé le programme d'investissement en matière d'eaux pluviales urbaines pour l'année 2020.

Les études et travaux liés à ce programme pluvial sont financés à hauteur de 50 % du montant des dépenses H.T par les communes concernées par l'opération, 25 % du coût global est à

verser avant le démarrage des travaux. Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du décompte général et définitif (DGD) des opérations, suivant les dépenses réelles, et dans la limite de l'estimation prévisionnelle.

Dans le cadre de ce programme, une opération a été retenue sur la commune de Berneuil en Bray, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le détail de cette opération est repris dans le tableau ci-après :

Libellé de l'opération	Montant des travaux € TTC	Montant à la charge de la CAB €	Montant à la charge de la commune €
Renforcement d'une canalisation d'eaux pluviales rue aux Prêtres	21 682,50 €	12 648,13 €	9 034,37 €

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'approuver le plan de financement et le lancement de cette opération d'assainissement pluvial.
- De procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la communauté d'agglomération du Beauvaisis selon les modalités définies ci-dessus.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021, chapitre 204, article 2041512

### **Délibération 2021/002**

#### **Annule et remplace la délibération 2020/044**

#### **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le remplacement des feux tricolores :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal sollicite auprès du Conseil Départemental, une subvention d'un montant de 33 % + 10 % de la dépense HT pour le financement du remplacement des feux tricolores vétustes aux carrefours du RD 93 (route de Beauvais), rue de Fontenille, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 38 113.30 € HT

### **Délibération 2021/003**

#### **Annule et remplace la délibération 2020/045**

#### **Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le remplacement des feux tricolores :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal sollicite auprès de l'Etat au titre de la DETR, une subvention d'un montant de 37 % de la dépense HT pour le financement du

remplacement des feux tricolores vétustes aux carrefours du RD 93 (route de Beauvais) rue de Fontenille, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 38 113,30 € HT

#### **Délibération 2021/004**

#### **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement de sécurité du RD2 (route de Noailles) mise en place de 2 plateaux au droit du chemin du Moulin à Vent et du chemin des Niards et du chemin des Vaches :**

Après en avoir à l'unanimité, le conseil municipal sollicite auprès du Conseil Départemental, une subvention d'un montant de 33 + 10 % de la dépense HT pour le financement de l'aménagement de sécurité RD2 (route de Noailles) mise en place de 2 plateaux au droit du chemin du Moulin à Vent et du chemin des Niards et du chemin des Vaches, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 37 303,10 € HT.

#### **Délibération 2021/005**

#### **Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'aménagement de sécurité du RD2 (route de Noailles) mise en place de 2 plateaux au droit du chemin du Moulin à Vent et du chemin des Niards et du chemin des Vaches : soumis au vote**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal sollicite auprès de l'Etat au titre de la DETR, une subvention d'un montant de 37 % de la dépense HT pour le financement de l'aménagement de sécurité RD2 (route de Noailles) mise en place de 2 plateaux au droit du chemin du Moulin à Vent et du chemin des Niards et du chemin des Vaches, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 37 303,10 € HT.

#### **Délibération 2021/006**

#### **Admission en non- valeur :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public en date du 31/12/2020,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur les créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour 2016, pour un montant de 80 € inscrit au chapitre 70, article 70878

### **Approbation du rapport 2019 sur la qualité et le prix du service public de l'eau (SIEAB) :**

Après avoir entendu la synthèse de M. Jean Louis VANDE BURIE sur le rapport 2019 sur la qualité et le prix du service public de l'eau (SIEAB).

Le conseil municipal prend acte du rapport.

Ce présent rapport sera consultable en Mairie.

### **Rapport commission environnement :**

M. Jean-Michel LETELLIER informe le conseil des derniers travaux effectués :

- La réouverture de la sente piétonne a donné satisfaction parmi les riverains
- la sécurisation de la montée le long de l'église est terminée, reste à niveler le long du chemin de l'église,
- rénovation du monument aux morts par la plantation de végétaux avec la collaboration de Mr PUZENAT Hubert
- prévision dans le courant du mois de mars de nettoyer le sentier entre les maisons de la rue aux Prêtres (entre le 05 et 07)

### **Rapport commission communication :**

Mme Marie-Christine FORTUNA informe le conseil que la diffusion de Panneau Pocket est en train de monter en puissance, 189 personnes ont téléchargé l'application.

### **Rapport commission des finances :**

M. Jean-Louis VANDE BURIE présente un projet de budget sans reprise des résultats de 2020, le compte de gestion 2020 n'ayant pas été validé par les services de la Trésorerie.

Ce projet a été exposé et discuté en commission de finances.

Dès la validation du compte de gestion 2020 par la Direction des Finances Publiques, le budget 2021 définitif ainsi que le compte administratif seront présentés au conseil municipal afin de les voter lors de la prochaine séance.

La séance est levée à 20h30.